

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION 2024\_196

**Objet : Modification relative à la subvention allouée à la société Lionor par la délibération 2023\_175 en date du 19 décembre 2023**

**Séance du mardi dix-sept décembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente**

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le onze décembre deux mille-vingt-quatre.

**Présents (62) :**

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (13) :**

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Gaëlle LEFEVRE à Pierre GRANDGENEVRE - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA à Luc EVERAERE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 75**

**Secrétaire de séance : Stéphanie FENET**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



The seal is circular with the text 'COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION' at the top and 'CŒUR DE FLANDRE' at the bottom. In the center, there is a figure holding a staff and a star, with 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' written below it.

**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024**

**DELIBERATION 2024\_196**

**Objet : Modification relative à la subvention allouée à la société Lionor par la délibération 2023\_175 en date du 19 décembre 2023**

Vu le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pour 2022-2028 adopté par délibération n° 2022.01821 du Conseil régional en date des 8 et 9 décembre 2022 et approuvé par le Préfet de la Région Hauts-de-France le 10 mai 2023,

Vu la délibération n° 2023.01091 du Conseil régional en date du 22 juin 2023 prévoyant l'application de l'ancien dispositif « Aide au développement des grandes entreprises » aux demandes arrivées jusqu'au 30/09/2023,

Vu la délibération n°2020.00089 du Conseil régional en date du 30 janvier 2020 modifiant les cadres d'intervention régionaux « aide au développement des PME industrielles et de services à haute valeur ajoutée » adoptés par délibération n° 2017.0443 du 30 mars 2017, modifiés par délibération n° 2019.02312 du 26 novembre 2019, « aide au développement des grandes entreprises » adopté par délibération n° 2017.0440 du 30 mars 2017, « aide à l'implantation » adopté par délibération n° 2017.0441 du 30 mars 2017,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2018/101 du 24 septembre 2018, approuvant les termes de la convention à conclure avec la Région pour la participation de la Communauté de communes de Flandre Intérieure au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France,

Vu la convention de partenariat n°18006201 relative à la participation de la Communauté de communes de Flandre Intérieure au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France signée avec la Région le 29 novembre 2018,

Vu le régime cadre d'aides temporaires destinées à soutenir l'investissement en vue d'une reprise durable n°SA.105172 adopté sur la base de la décision de la Commission n°SA.105172 (2022/N) – France COVID-19 : prolongation and amendments to the scheme SA.102077 en date du 10/12/2022 notifiée sur le fondement de l'article 107, paragraphe 3, c) du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

Vu la délibération du Conseil régional n° 2023.01895 du 30 Novembre 2023, allouant une subvention d'un montant de 300 000 € à la société LIONOR en soutien à son projet d'investissement sur le site de Steenbecque,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023\_175 du 19 décembre 2023 , allouant une subvention d'un montant de 200 000 € à la société LIONOR en soutien à son projet d'investissement sur le site de Steenbecque,

Considérant la convention n° 2024/092 établie entre Cœur de Flandre agglo et LIONOR relative à son programme d'investissements sur son site de Steenbecque,

Considérant la convention n° 24001532 établie entre Cœur de Flandre agglo et le Conseil Régional des Hauts-de-France relative à l'intervention conjointe pour cofinancer le projet d'investissements de Lionor sur son site de Steenbecque,

Considérant la demande de prolongation de délai d'exécution du programme d'investissements de LIONOR adressée à Cœur de Flandre agglo en date du 5 juillet 2024,

Considérant cette même demande adressée conjointement par LIONOR au Conseil régional,

Considérant le projet de l'entreprise et son impact sur l'emploi,

**Il vous est proposé :**

- d'accorder un délai supplémentaire de 2 ans à la société Lionor pour bénéficier de la subvention de 200 000 € attribuée lors du conseil communautaire du 19 décembre 2023,
- d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention n° 2024/092 établie entre Cœur de Flandre agglo et LIONOR ainsi que tous les documents et avenants aux conventions afférents à ce dossier.

**Vote :**

**Pour : 75**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance,

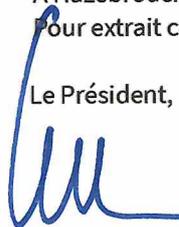


Stéphanie FENET

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 17 décembre 2024,

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Valentin BELLEVAL